Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 011-251101705-20260706-2026_011-DE

Rivage

Département de l'Aude

Délibération
2026-011

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Objet :
Désignation délégué CNAS

Membres :	18
Présents :	17
Pouvoirs :	0
Votants :	17
Pour :	17

Le **6 juillet 2026 à 15h30**, les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment **convoqués le 15 juin**, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Roselyne AYROLLES, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Guy CALVIGNAC, Laurence DE BESOMBES SINGLA, Bernard DEVIC, Joseph GARCIA, Jean-Michel GIBERT, Hélène LESTARQUIT, Jean-Jacques LOPEZ, Guillaume MORA, Maud PILLAI, Michel PY, Benoit VALERY

Suppléants présents : Colette DETAUX, Malika GUERITE, Patrice ROLLI

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Le Président rappelle que le syndicat RIVAGE adhère depuis 2017 au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour répondre aux obligations légales de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Suites aux élections municipales de 2026 ayant conduit au renouvellement des délégués de RIVAGE ;

Suite à l'installation du nouveau conseil syndical de RIVAGE ; il convient de désigner un nouveau représentant du collège des élus pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide :

- De désigner Guy CALVIGNAC, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Pour extrait conforme, à Leucate, les jours mois et an que dessus.

Le Président,
Michel PY

R.I.V.A.G.E.